

Manifeste et Propositions du Mouvement Mondial des Mères France

1. Pour conforter les parents, premiers éducateur

- Développer dans les quartiers des groupes de parole de mères pour échanges de savoir faire
- Former un réseau national de mères animatrices de groupes de parole
- Diffuser des outils d'aide à la communication familiale et de prévention de la violence

2. Pour renforcer la cohésion sociale, et la sécurité dans les quartiers

- Reconnaître publiquement le rôle social spécifique des mères
- Former des mères pour assurer les postes d'adultes relais
- Intégrer les mères dans tous les lieux institutionnels de concertation locale
- Promouvoir l'élection de mères à tous les niveaux de la vie politique
- Demander l'application de la résolution 1325 de l'ONU (cf. http://www.un.org/french/events/sc/women/res_1325f.pdf)

3. Pour garantir à l'enfant le droit et la chance d'être élevé par son père et sa mère

- Inscrire ce droit dans le code civil

4. Pour permettre la compréhension du contrat de mariage et éviter les mariages forcés.

- Proposer une séance préparatoire avant la signature du contrat de mariage, pour en expliquer les implications, en particulier les droits et les devoirs des époux, des parents et des enfants.

5. Pour faciliter la liberté de choix de vie des femmes lorsqu'elles ont des enfants (travailler, s'arrêter, reprendre, adapter ses horaires)

- Donner un statut au parent au foyer
- Multiplier la signature d'accord de parité dans les entreprises
- Préconiser les modes de garde à temps souples
- Développer et inscrire dans le code du travail d'un congé maternité comme le prévoit la directive 183 de l'Organisation International du Travail, le minimum étant d'un congé pré-natal de 8 semaines et post natal d'au moins 10 semaines et davantage à partir de trois enfants.
- Mettre en place un congé rémunéré pour enfant malade, qui permette à l'un des parents de s'arrêter de travailler ou de travailler à temps partiel pour veiller sur un enfant atteint d'une maladie grave.
- Prendre en charge les enfants dans le système scolaire dès 3 ans.
- Octroyer une aide à la formation continue pour les mères qui se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants et un stage d'aide de retour à l'emploi.

6. Pour améliorer la retraite des mères

- Prendre en compte les charges familiales dans le calcul des droits à la retraite et l'ouverture de droits spécifiques pour les parents au foyer.
- Ouvrir des droits spécifiques pour les femmes ou les hommes qui ont assumé la charge de parents âgés, malades ou handicapés ou d'enfants handicapés ou malades
- Prendre en compte le congé maternité comme période travaillée
- Informer de manière systématique tous les parents sur l'Assurance Vieillesse des parents au Foyer